



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Casablanca, le 19 décembre 2020

L'AMMC VISE L'ÉMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ DE LA BCP

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) a visé en date du 17 décembre 2020 sous la référence VI/EM/029/2020, le prospectus relatif à l'émission obligatoire subordonnée de la BCP pour un montant de 1,5 milliards de dirhams.

Le prospectus visé par l'AMMC est constitué de :

- La note d'opération relative à l'émission obligatoire subordonnée
- Le document de référence de la Banque Centrale Populaire enregistré par l'AMMC en date du 31 Août 2020 sous la référence EN/EM/018/2020
- L'actualisation numéro 1 du document de référence enregistrée par l'AMMC en date du 17 décembre 2020 sous la référence n° EN/EM/029/2020

Le prospectus est disponible à tout moment:

- Siège Social de la BCP : 101, boulevard Mohamed Zerktouni – Casablanca
Tél : 05.22.20.25.33
- Sur le site de la BCP : www.groupebcp.com
- Sur le site de l'AMMC : www.ammc.ma